

Département des Pyrénées-
Atlantiques

DE LA COMMUNE DE MONTARDON

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	19
Date de convocation 10 décembre 2025		

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. LABORDE, T. GADOU, S. PIZEL, F. GOMMY, A. POUBLAN, S. BAUDY, V. BERGES RAGOCHÉ, H. BERNADET, C. BOISSIERE, T. BEUGNIES, S. DAUBE, F. SUBIAS, J. POUBLAN, M.H. BEAUSSIER, F. FERNANDES, L. DUMERGUES.

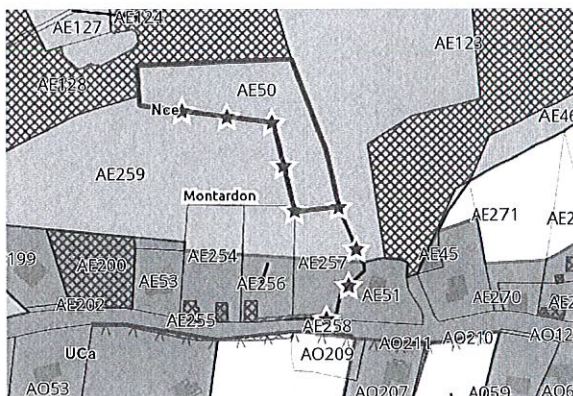
Procurations : F. Coudure procuration à S. Pizel, M. Tircazes pouvoir à C. Laborde

Mme Céline Laborde été élue secrétaire de séance.

N°2025/57

Acquisition de la parcelle AE 50

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait de la Commune d'acquérir la parcelle cadastrée section AE 50 pour une superficie de 3940 m² afin d'agrandir le chemin de randonnée. Cette parcelle sera intégrée aux espaces verts de la Commune.



Cette acquisition auprès de Monsieur LABORDE-BRANA Michel serait acceptée par ce dernier moyennant la somme de 0.381€/m² soit un total de 1501,14€.

Vu l'avis favorable de la commission patrimoine aménagement le 29 octobre 2025,

Ceci étant exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée section AE 50 pour une superficie de 3940 m² de Monsieur LABORDE-BRANA Michel au prix de 1501,14€,

CHARGE le Maire ou son représentant de procéder aux démarches nécessaires à cette opération.

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Fait et délibéré en séance.

Le Maire

Stéphane BONNASSIOLLE.

